

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

SOUS-DIRECTION DE LA DIPLOMATION ET DE
L'AUTHENTIFICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT FOR THE COORDINATION
OF ACADEMIC ACTIVITIES

SUB-DEPARTMENT FOR CERTIFICATE
ISSUANCE AND AUTHENTICATION

26-00312

13 JUL 2026

SIXIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION
TECHNIQUE *AD HOC* CHARGÉE DES OPÉRATIONS
RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES

COMMUNIQUÉ FINAL

Le mercredi 24 juin 2026, s'est tenue dès 9 heures précises, dans la salle des Actes de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I, la 6^{ème} session ordinaire de la Commission Technique *ad hoc* sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Représentant Personnel de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques.

Créée par arrêté n°13/057/MINESUP/SG/DCAA/DAJ/SDDA du 20 novembre 2013 du Ministre de l'Enseignement Supérieur, cette Commission est chargée de la production des statistiques relatives à la délivrance des diplômes, la formulation des propositions en vue de l'apurement du passif de la délivrance des diplômes, l'instruction des dossiers en vue de la délivrance des diplômes, de la mise en place et de la sécurisation d'une banque de données des diplômes de l'enseignement supérieur.

Ont notamment pris part à ces assises dont le thème central était : « **le respect de la procédure de diplomation** », les responsables du Ministère de l'Enseignement Supérieur, les représentants des vice Chancellors et des Recteurs des Universités d'Etat, les représentants des établissements à statut particulier, les membres statutaires, le Secrétaire Général de l'Association des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (ANIPES), les experts et les invités.

Après le discours d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Représentant Personnel de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, le mot de cadrage de Madame le Directeur de la Coordination des Activités Académiques, qui ont défini les orientations stratégiques pour l'amélioration continue du processus de délivrance des diplômes, les participants ont eu droit à la présentation, par Madame le Sous-Directeur de la Diplomation et de l'Authentification, des statistiques de la diplomation qui sont à la hausse. Cette tendance à la délivrance systématique des diplômes par les Institutions Universitaires a été corroborée par l'ensemble des intervenants, à savoir les représentants des onze (11) universités d'Etat et ceux des Etablissements à statut Particulier.

En outre, trois (03) exposés ont meublé les échanges : la présentation du processus de diplomation dans l'enseignement supérieur, l'importance de l'authentification des diplômes de base dans le processus de diplomation, et l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans le processus de diplomation.

À l'issue des échanges fructueux, les recommandations ci-après ont été formulées :

Recommandation n°01 : °

La Commission Technique ad hoc recommande l'harmonisation systématique des diplômes au sein des Universités d'Etat dès l'année académique 2025-2026 ;

Recommandation n°02 : °

La Commission Technique ad hoc recommande aux universités d'Etat d'inscrire le récépissé de dépôt de demande d'équivalence à la liste des pièces exigibles au dossier d'inscription pour tout candidat détenteur d'un diplôme étranger ;

Recommandation n°03 :

La Commission Technique ad hoc recommande aux universités d'Etat de transmettre systématiquement à monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur la liste des diplômés à la fin de chaque année académique validée par les instances académiques statutaires ;

Recommandation n°04 :

La Commission Technique ad hoc recommande à la Direction de la Coordination des Activités Académiques d'élaborer un manuel de procédures relatif au processus de diplômation ;

Recommandation n°05 :

La Commission Technique ad hoc félicite les Vice Chancellors et Recteurs des Universités d'Etat pour la dynamique de diplômation engagée dans leurs institutions universitaires, ainsi que la Direction de la Coordination des Activités Académiques. À cet effet, des lettres de félicitation leur seront adressées par Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur.

À la fin des travaux, les participants ont exprimé leur profonde et déférente gratitude à **Son Excellence Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat**, pour sa constante sollicitude à l'endroit de l'écosystème de l'enseignement supérieur.

Monsieur le Secrétaire Général, le Professeur Wilfred Nyongbet Gabsa, Représentant Personnel de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Vice-Président de cette instance, a félicité les membres de la Commission ainsi que les invités et les experts pour la qualité des échanges et des recommandations adoptées pour la modernisation et la sécurisation du processus de délivrance des diplômes.

Fait à Yaoundé, le

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur
Chancelier des Ordres Académiques**



Jacques Famé Ndonga